

Les actions de l'Anah renforcées et renouvelées en 2014



Dominique Braye, président de l'Anah, et Isabelle Rougier, directrice générale, ont présenté le bilan des actions menées en 2013 ainsi que la feuille de route de l'Agence pour l'année 2014, lors de la cérémonie des vœux qui s'est tenue le 21 janvier. Cette feuille de route contient les orientations suivantes :

- la poursuite de la montée en charge du programme Habiter Mieux, désormais porté par la dynamique du plan « J'éco-rénove, j'économise » et plus globalement, l'implication dans les différents volets du plan de rénovation énergétique de l'habitat (animation des professionnels, « guichet unique ») ;

- une coordination plus étroite avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) dans la suite des préconisations rendues fin 2013 et une intervention plus soutenue de l'Anah pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie en cohérence avec l'objectif du Président de la République d'adapter 80 000 logements d'ici 2017 ;

- enfin, un rôle accru de l'Agence comme opérateur de l'égalité des territoires à travers le réinvestissement des quartiers anciens dégradés, la lutte contre l'habitat indigne et l'intervention sur les copropriétés dégradées.

Le Président de l'Anah a souligné les résultats exceptionnels du programme Habiter Mieux et a souhaité, à cette occasion, « adresser un remerciement particulier à tous ceux qui se sont mobilisés en 2013 au sein de l'Agence et dans les territoires pour que les nouvelles inflexions apportées se concrétisent rapidement ». [En savoir plus](#)

Enquête en ligne : votre avis sur Anah Infos

La lettre électronique Anah Infos paraît depuis déjà un an. La rédaction vous propose de répondre à quelques questions en ligne afin de connaître votre avis et d'être au plus près de vos besoins. Nous vous remercions chaleureusement par avance pour votre participation.
[Participez à l'enquête](#)

ACTUALITÉS

Les chiffres clés de l'Anah 2013



Près de 540,5 millions d'euros : c'est le montant des aides accordées en 2013 par l'Anah (Fonds d'aide à la rénovation thermique inclus).

L'Agence a ainsi versé :

- 483 millions d'euros aux propriétaires pour le financement de leurs travaux ;
- 6,5 millions d'euros pour l'humanisation des structures d'hébergement ;
- 39 millions d'euros pour l'ingénierie (études, suivi-animation...) ;
- 12 millions d'euros pour les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

C'est le nombre de Contrats locaux d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique renouvelés à ce jour. Le programme Habiter Mieux se décline sur l'ensemble du territoire à travers ces CLE, dont la première génération est arrivée à échéance fin 2013.

AGENDA

JANVIER

31 : Publication du rapport annuel sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.
[En savoir plus](#)

FÉVRIER

7 : Atelier « Traitement des copropriétés : le recyclage, définitions et modes d'emploi », organisé par le Forum des politiques de l'habitat privé à Clichy-la-Garenne.
[En savoir plus](#)

11, 12 et 13 : Réunions DDT / DREAL, organisées par l'Anah.

13 : Journée thématique du Mouvement PACT sur « la réhabilitation basse consommation à destination des ménages en difficulté ». [En savoir plus](#)

13 : Journée « Quoi de neuf, acteur(s) ? », organisée par le Réseau des acteurs de l'habitat. [En savoir plus](#)

MARS

19 : Conseil d'administration de l'Anah.

TERRITOIRES

Résorption des bidonvilles : focus sur Alès et Bram-Montréal



Montréal, en face de la zone occupée actuellement, dans des logements locatifs sociaux construits par le bailleur Habitat Audois.

Grâce aux subventions de l'Agence, la rénovation de 65 394 logements a pu être engagée :
- 51 765 logements dans le cadre d'aides directes aux propriétaires;
- 13 559 logements au travers de 423 syndicats de copropriétaires.

En 2013, le volume de travaux éligibles a atteint 1,15 milliard d'euros, soit l'équivalent de 23 000 emplois créés ou préservés.

Résultats régionaux, répartition des aides par programmes locaux... Retrouvez tous les chiffres clés de l'Agence. [En savoir plus](#)

Certificats d'économie d'énergie dans le cadre d'Habiter Mieux : amélioration du dispositif

Une évolution significative des modalités de récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE), liés au programme Habiter Mieux, est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Une adaptation du dispositif était en effet nécessaire au vu des difficultés rencontrées par les trois énergéticiens, EDF, GDF-Suez et Total, pour bénéficier, en contrepartie des financements qu'ils apportent au budget de l'Agence, d'un droit d'exclusivité pour récupérer ces CEE.

La récupération des certificats sera désormais opérée directement par l'Agence et non plus par les énergéticiens. L'objectif poursuivi est de faciliter la collecte des CEE : pour les produire, il suffira dorénavant que le service instructeur dispose des attestations d'exclusivité au terme des opérations de travaux réalisées. Dans ce nouveau schéma, l'Anah centrale fournira régulièrement la liste des opérations concernées au Pôle National des CEE ; les certificats seront ensuite reversés à titre gracieux aux énergéticiens qui gardent la responsabilité du reversement aux collectivités locales.

À LIRE

L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées (Commissariat général au développement durable)

Le portrait chiffré du logement francilien 2013 (ADIL d'Ile-de-France)

La Lettre du médiateur national de l'énergie (nov-déc. 2013)

Pour le projet d'Alès (Gard), le terrain libéré sera réaménagé pour constituer l'extension d'une aire d'accueil des gens du voyage qui se trouve à proximité. La ville d'Alès a chargé Logis Cévenols, Office Public de l'Habitat d'Alès Agglomération, de bâtir 7 logements très sociaux individuels pour reloger une partie des ménages et accompagnera les autres familles dans leur relogement.

En avril dernier, l'éligibilité de ces projets avait été retenue par la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI). Ils passent désormais en phase opérationnelle. L'Anah qui assure le secrétariat de la CNLHI se tient à la disposition des territoires et des porteurs de projets pour les accompagner dans le montage de leur dossier : commission-nationale-lhi@anah.gouv.fr

Palmarès des initiatives locales pour la rénovation énergétique : des actions contre la précarité énergétique récompensées



Le 13 décembre dernier, à l'occasion du premier Palmarès des initiatives locales pour la rénovation énergétique, une dizaine de collectivités locales, dont les démarches sont particulièrement innovantes, ont reçu des prix de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Parmi les lauréats figurent plusieurs territoires qui se sont appuyés sur le programme Habiter Mieux, piloté par l'Anah.

C'est le cas du projet « Habiter Mieux en Ardèche Verte », qui mène des actions d'information et d'identification des ménages en situation de précarité énergétique adaptées à un territoire rural très étendu et vise à accompagner la rénovation de 600 logements. La région Nord-Pas-de-Calais a également été primée pour son plan de rénovation thermique de 100.000 logements anciens d'ici 2015, qui repose notamment sur la convention partenariale signée par l'Etat, l'Anah et la Région en décembre 2012.

Deux autres projets, appuyés sur le programme Habiter Mieux, ont été eux aussi primés : le Conseil général de Saône-et-Loire, distingué pour ses actions adaptées au contexte local et complémentaires aux dispositifs nationaux, notamment de l'Anah ; la Communauté de communes de Loches Développement, engagée dans la structuration d'une filière locale d'éco-construction et qui complète les subventions de l'Agence en faveur des ménages les plus modestes. [En savoir plus](#)

À VOIR

La rubrique "lutte contre l'habitat indigne" sur le site web de Lille Métropole



ILS ONT DIT

« La mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat s'est traduite, dans son volet de lutte contre la précarité énergétique, par de très bons résultats en 2013, à comparer aux moins de 20 000 logements financés, en tout, depuis la mise en place du programme Habiter Mieux en 2011. C'est la première année que les résultats sont atteints (...). La performance énergétique est en outre

au rendez-vous puisqu'en moyenne, sur les dossiers déposés, on compte 39 % d'économie d'énergie prévisionnelle (...). Ces bons résultats ont été atteints grâce à la mobilisation des territoires et des professionnels ; il faut poursuivre dans cette voie et amplifier l'effort, notamment dans les copropriétés. »

a déclaré la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, lors de ses vœux à la presse le 21 janvier 2014.

DIRECTRICE DE PUBLICATION Isabelle Rougier
REDACTION ET COORDINATION Eugénie Lanot et Direction de la communication
CONTACT communication@anah.gouv.fr

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : communication@anah.gouv.fr »